

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

CONVENTION DE
COORDINATION ET
DE FINANCEMENT DU
SERVICE PUBLIC
POUR LA
PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE DE
L'HABITAT

Séance du 3 décembre 2021

N° BU2021-24

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt et un, le trois décembre à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Genevois à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 26 novembre 2021

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Chrystelle BEURRIER - M. Marin GAILLARD – M. Stéphane VALLI - Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES - Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET – Mme Nadine PERINET - M. Benjamin VIBERT

- Délégués représentés :

M. Pierre-Jean CRASTES, donne pouvoir à M. Christian DUPESSEY

- Délégués excusés :

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Christophe ARMINJON – Mme Carole VINCENT – M. Jean-Claude GEORGET – M. Philippe MONET

CONVENTION DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC POUR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

Vu les statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération CS 2020-44 du 10 décembre 2020, relative à l'évolution du service REGENERO vers le Service Public pour la Performance énergétique de l'Habitat (SPPEH) porté par le Département de la Haute-Savoie.

Au mois de juillet 2020, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place d'un Service Public pour la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH). Le département de la Haute-Savoie a souhaité porter une candidature d'échelle départementale, à laquelle le Pôle métropolitain s'est associé.

Cette candidature, retenue par la Région, permet maintenant aux territoires associés de bénéficier du versement par la Région de crédits dédiés, sous forme de primes régionales, ainsi que d'un financement via le programme national SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), mobilisables à partir du 1^{er} janvier 2021 et pour une durée de 3 ans.

Par délibération du 10 décembre 2020, tout en adhérant à la candidature départementale, le Pôle métropolitain choisissait de maintenir l'organisation existante du service REGENERO, notamment en poursuivant le marché avec l'opérateur historique pour une période transitoire et pour une durée d'un an, jusqu'à ce que le service SPPEH mis en place par le CD74 soit opérationnel et suffisamment performant pour prendre le relais de la plateforme REGENERO.

Pendant cette phase transitoire, il était convenu que le financement du service continuerait de se faire selon les mêmes conditions (financement du niveau 1 par le Pôle, niveau 2 par les EPCI). Le Pôle métropolitain continuerait également, pendant cette phase, à assurer la communication pour faire connaître le service et à représenter les EPCI de Haute-Savoie auprès du Conseil départemental dans le cadre de la coordination nécessaire à la mise en place du SPPEH.

Les relations et les engagements mutuels entre le Département de la Haute-Savoie et le Pôle Métropolitain durant cette année 2021 de transition sont établis par une convention, objet de cette délibération. Elle détermine également la distribution des éléments financiers entre le Département et le Pôle métropolitain du Genevois français, et particulièrement la manière dont le Pôle métropolitain bénéficiera des aides administrées par le Département, en sa qualité de porteur du SPPEH. Ainsi, la convention établit que le Département pourra reverser un montant de subventions SARE et régionales de 206 523 € maximum au titre de l'année 2021. Ce montant se décompose en trois types de subventions non-fongibles :

- 76 960 € de primes régionales ;
- 8 016 € de primes CEE-SARE sensibilisation ;
- 121 547 € de primes actes CEE-SARE Information, conseil et accompagnement.

La procédure de demande de subventions prévoit le versement d'une avance, puis d'une régularisation au vu des actions effectivement réalisées à la date du 31 décembre 2021.

Courant 2022, à réception de l'ensemble de ces subventions, le Pôle métropolitain établira un bilan complet de l'année 2021 :

- il conservera la part lui revenant au titre des actions correspondant au portage du niveau 1 de REGENERO (coordination générale, permanences, accueil téléphonique, communication de marque dont site Internet) ;

- il reversera aux EPCI, au vu des actions réalisées sur leur territoire, la part de subvention leur revenant dans le cadre du niveau 2 de REGENERO (accompagnements individualisés des projets de rénovation et animations locales).

En parallèle, et à compter du 1er janvier 2022, il est rappelé que le Pôle métropolitain du Genevois français transmettra le suivi local du SPPEH entièrement à ces EPCI haut-savoyardes, qui seront alors en lien direct avec le Département de la Haute-Savoie, particulièrement pour solliciter auprès de lui les subventions correspondantes.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISER** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à signer la « convention de coordination et de financement du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat » avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie (annexée à la présente délibération) et les documents y afférents ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à solliciter auprès du Département de la Haute-Savoie, le versement des subventions dans le cadre du bilan complet du service REGENERO pour l'année 2021 ;
- **VALIDE** les modalités de reversement des subventions aux EPCI membres.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 10/12/21

Publié ou notifié le 10/12/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' is written around the perimeter, and 'R.F.' is at the bottom.